



« Tu n'exploiteras pas l'immigré, tu ne l'opprimeras pas, car vous étiez vous-mêmes des immigrés au pays d'Égypte »

Ex 22 :20

Appel Urgent octobre 2020

Depuis 2017, des vagues d'arrestations ont déferlé sur l'Arabie Saoudite. Le régime fait taire toute voix qui s'élève. Le prédicateur religieux **Salman Al-Awdah** est une des victimes de ce régime autoritaire et violent. Arrêté en septembre 2017 sans mandat ni motif, Salman est resté dans les prisons saoudiennes pendant un an sans pouvoir consulter d'avocat. Enchaîné, menotté, torturé, mis à l'isolement, ce n'est que le premier jour de son procès, le 4 septembre 2018, qu'il est présenté à un juge. Il apprend à cette occasion les 37 charges retenues contre lui et la réquisition du procureur : la peine de mort. Ce n'est qu'à cette date qu'il s'entretient enfin avec son avocat, sans pouvoir toutefois le consulter régulièrement.

anonymat est généralement préservé. Il est par conséquent difficile pour les familles de victimes (militants des droits humains ou opposants politiques) de trouver des avocats saoudiens prêts à les défendre. En enfermant et menaçant les avocats et en ayant recours à des audiences secrètes, le pouvoir s'assure de contrôler la manière dont les procès sont rapportés dans la presse saoudienne et de limiter la couverture internationale de ces affaires.

Traitement inhumain de milliers de migrants détenus en Arabie Saoudite: urgence humanitaire et sanitaire !

Depuis mars, les autorités houthies au Yémen ont expulsé des milliers de travailleurs éthiopiens -dont 2000 environ restent à ce jour bloqués au Yémen- et leurs familles vers l'Arabie saoudite. Là, des traitements effroyables les attendent. Ils sont détenus dans des conditions inhumaines, sans nourriture, sans eau ni soins médicaux. Enchaînés par deux, contraints de faire leurs besoins à même le sol, dans leurs cellules surpeuplées et suffocantes, où ils sont confinés 24 heures sur 24. Suicides, mort d'adolescents ou d'enfants en bas âge ...


Les conditions sont particulièrement terribles au centre d'al Dayer et à la prison centrale de Jizan, où les détenus seraient en moyenne 350 par cellule. Des vidéos confirment les allégations de détenus en contact -via une messagerie - avec Amnesty. Selon les migrants enfermés, les blessures par balles reçues à la frontière, laissées sans soins et dégénérant en de graves infections, seraient le problème sanitaire le plus urgent. Ils témoignent aussi de coups et décharges électriques assésés par les gardiens, s'ils ont l'outrecuidance de se plaindre de leurs conditions. Chaînes métalliques aux chevilles, attachées par deux, les femmes enceintes sont par exemple conduites en salle d'examen, mais n'auront pas forcément la chance d'être examinées ou de recevoir des soins.


Malgré les restrictions de déplacements liées au COVID 19, au moins 34000 migrants du monde entier sont rentrés en Éthiopie entre avril et septembre -3998 d'Arabie saoudite- prouvant que le rapatriement de migrants reste possible, quand bien même l'Éthiopie évoque le manque de centres de quarantaine comme prétexte pour ralentir le processus de rapatriement.
(ACAT France / Amnesty)



ARABIE SAOUDITE

Monarchie absolue dirigée par Salmane ben Abdelaziz Al Saoud et Mohammed ben Salmane

 2 149 690 km²

 33,7 Mio

 Riyad

Peine de mort et torture :
Oui

L'Arabie saoudite n'a ratifié ni la Convention contre la torture de l'ONU ni le Pacte relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)!

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse électronique se trouve sur la lettre. Sinon affranchir à 0,98€ pour la Belgique et à 1,55€ pour l'international.

Une cour pénale spéciale pour contourner les droits de la défense

Salman Al-Awdah est poursuivi devant la Cour pénale spéciale de Ryad, chargée des affaires terroristes. En réalité, cette cour, spécialement créée pour contourner les droits de la défense et le droit à un procès équitable, est utilisée pour poursuivre et condamner les opposants et militants critiques du royaume. La procédure pénale devant la juridiction spéciale écarte ainsi plusieurs garanties présentes devant les tribunaux saoudiens ordinaires, déjà bien en deçà des standards du droit international des droits humains : pas d'accès à un avocat en détention préventive, audiences secrètes sans couverture des médias, ni observateurs, ni annonces officielles des décisions des juges. Par ailleurs, les avocats ne peuvent disposer de notes écrites pour soutenir leur plaidoirie pendant les audiences, ni échanger avec les médias ou tout interlocuteur extérieur au procès...

Un régime qui menace et enferme les avocats des prisonniers de conscience

Cynique et cruel, le régime saoudien prend également soin d'emprisonner les avocats spécialisés dans la défense des prisonniers de conscience. Ceux qui acceptent encore de défendre ces détenus sont soumis à d'intenses pressions et risquent d'être arrêtés à leur tour. C'est la raison pour laquelle leur

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles
CCP: BE 29 0001 495 125 64
acatbelgique@gmail.com/www.acat-belgique-francophone.be